



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements de santé

Question écrite n° 64658

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le financement par la tarification à l'activité (TAA) qui a pour but de fonder l'allocation de ressources aux établissements de santé publics et privés sur le volume et la nature de leur activité. Cette réforme doit être progressivement mise en oeuvre et la TAA est aujourd'hui prise en compte à hauteur de 20 %, en 2006, elle devrait atteindre 30 %. Elle souhaiterait savoir à quelle hauteur pourrait se faire la prise en compte de la tarification à l'activité pour les années à venir, jusqu'à 2012, terme attendu de cette progression.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64658

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4758

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)